

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 juillet 2009

L'An Deux Mil Neuf, deux juillet à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2009

PRESENTS : GINGREAU F. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y.
LECOMTE JP. GARNIER C. BILLY J. OUDRY S. BERNARD P. TAILLEFAIT C. MERCERON A.

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

Procuration de Monsieur Patrick HAY à Monsieur François GINGREAU.

Madame Corinne TAILLEFAIT a été élue secrétaire de séance.

Lecture du compte – rendu de la dernière réunion.

1. BILAN ET TARIFS GARDERIE ACCUEIL PERISCOLAIRE, MERCREDIS ET PETITES VACANCES A COMPTER DU 1/09/2009

Après étude du bilan de l'année écoulée présenté par madame Sylvie OUDRY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer 2 % d'augmentation et de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre comme suit :

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	0.71 €	0.61 €	0.49 €
MSA	0.96 €	0.86 €	0.74 €

Goûters = + 0.47 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

TARIF A LA ½ JOURNEE (2 H à 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	8.21 €	7.80 €	7.40 €
MSA	9.10 €	8.69 €	8.29 €
TARIF A LA JOURNEE (+ DE 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	15.27 €	14.56 €	13.85 €
MSA	17.05 €	16.34 €	15.63 €

Goûters = + 0.47 €

Repas : 2.85 € afin de couvrir le coût réel

TARIF EN HEURE OCCASIONNELLE			
CAF/MSA	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
	2.43 €	2.33 €	2.20 €

TARIF DES PETITES VACANCES

	JOURNEE		½ JOURNEE		SEMAINE OU VACANCES COMPLETES EN JOURNEES (5 jours)		SEMAINE OU VACANCES COMPLETES EN ½ JOURNEES (5 jours)	
	Sans Repas	Avec Repas	Sans Repas	Avec Repas	Sans Repas	Avec Repas	Sans Repas	Avec Repas
Tarif plein MSA ou autre	17.05 €	19.90 €	9.10 €	11.95 €	76.73 €	89.55 €	40.95 €	53.78 €
Tarif plein CAF	15.27 €	18.12 €	8.21 €	11.06 €	67.83 €	80.65 €	36.50 €	49.33 €

Les tarifs sont modulés en fonction des aides CAF et MSA selon le quotient familial des parents.

Un goûter sera facturé 0.47 € pour les inscriptions à la demi-journée en après-midi.

Pour les vacances complètes ou les semaines complètes, les 10 % de réduction sur le tarif sont reconduits à l'unanimité.

Une révision du règlement est prévue pour la rentrée.

2. DECISION PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

3 cabinets d'étude ont répondu : -Paul ARENE/MAÏORE/FUSEAU

-FARDIN/ ALPHAGEOMETRE

-BODIN/SCP LECOUTEUX BRANLY

Demande de consultation au cabinet EGIS de Nantes qui doit rendre son dossier pour le 18 juillet 2009. Monsieur le Maire propose de ne pas prendre de décision pour le moment.

Possibilité de subvention avec PROXIMA Accessibilité.

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ROUTE DES BLEURES

Suite au rapport d'analyse des offres après la Commission d'appel d'offres réunie en date du 24 juin 2009 pour la consultation concernant les travaux de grosses réparations route des Bleures.

Ont répondu sur l'offre de base :

COLAS 26 552.40 € TTC

RACAUD 24 702.06 € TTC

Ont répondu sur la variante :

RACAUD 22 144.30 € TTC

COLAS 23 592.89 € TTC

1^{er} Classement :

RACAUD	solution variante BB SG 0/10 enrobé à chaud	22 144.30 € TTC
COLAS	solution variante BBF recmac double enrobage	23 592.89 € TTC
RACAUD	solution de base BBF+ revêtement GLG	24 702.06 € TTC
COLAS	solution de base BBF+ revêtement GLG	26 552.40 € TTC

La DDEA informe que la technique enrobé à chaud impose un support de bonne qualité, en effet ce matériau est rigide en cas de déformation. Une dégradation de type faïençage apparaît ; les matériaux enrobé à froid sont plus souples et supportent mieux les déformations. En tenant compte de ces précisions, on obtient le 2^{ème} classement de la DDEA :

2^{ème} classement :

COLAS	solution variante BBF recmac double enrobage	23 592.89 € TTC
RACAUD	solution de base BBF+ revêtement GLG	24 702.06 € TTC
COLAS	solution de base BBF+ revêtement GLG	26 552.40 € TTC

La DDEA précise que la solution proposée par l'entreprise COLAS ne met pas en œuvre de revêtement sur les matériaux enrobés à froid, que celui-ci constitue une protection qu'il est dommage de supprimer.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SGTP RACAUD de VERNOUX- EN-GÂTINE sur la proposition de variante BB SG 0/10 enrobé à chaud pour un montant de 22 144.30 € TTC car elle est la moins disante. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant cette opération.

4. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX CARREFOUR RD 135 ET RUE DES TERRES ROUGES

Suite au rapport d'analyse des offres remis par l'entreprise ALPHAGEOMETRE après la Commission d'appel d'offres réunie en date du 18 juin 2009 pour la consultation concernant les travaux Carrefour RD 135 et rue des Terres Rouges.

Après étude des dossiers présentés et selon les différents critères de sélection (40 % valeur technique, 10 % Respect des délais et 50 % prix des prestations), on obtient les résultats suivants :

Lot n°1 : Terrassement- Aménagement de voirie

1 ^{ers} ex aequo :	SGTP RACAUD	107 776.20 € HT	– EUROVIA	106 817.70 € HT
3 ^{ème} :	SARL TPF	114 650.29 € HT		
4 ^{ème} :	ARNAUD TP	117 699.00 € HT		
5 ^{ème} :	CHARRIER TP	123 945.13 € HT		
6 ^{ème} :	TP OUEST	112 277.00 € HT		
7 ^{ème} :	COLAS	140 613.13 € HT		

Lot n°2 : Eclairage Public

1 ^{er} :	ETDE	14 395.00 € HT
2 ^{ème} :	SARL GEF TP	15 313.60 € HT

L'entreprise ETDE propose une variante pour un montant de 13 054 € HT

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (12 oui, 1 non, 1 blanc), décide de retenir l'entreprise SGTP RACAUD de VERNOUX-EN-GÂTINE pour un montant de 107 776.20 € HT soit 128 900.34 € TTC pour le lot n°1 Terrassement- Aménagement de voirie.

Concernant le lot n°2 éclairage public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, choisit l'entreprise ETDE avec sa variante pour un montant de 13 054.00 € HT soit 15 612.58 € TTC car elle est moins disante.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. ACHAT TERRAINS CONSORTS DE CONTENSON : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 4 MARS 2009

Considérant que les terrains section AH n°103 et n°175 sont situés en zone 1AU,

Considérant que le terrain section B n° 443 est situé en zone UL,

Considérant que les parcelles section B n°195 et 466 sont situées en zone N,

Considérant la nécessité pour la Commune de Boismé de développer harmonieusement le bourg,

Considérant que ces terrains sont actuellement exploités par le GAEC BODIN,

Considérant que ces parcelles vont constituer une réserve foncière pour la Commune,

Vu l'avis des Domaines en date du 12 janvier 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'acheter les parcelles cadastrées Section AH n° 103 et n°175, Section B n° 443, n°195 et n°466 d'une contenance de 10 ha 73 a 45 ca pour la somme de 118 582.25 € net vendeur. Les frais d'actes seront également pris en charge par la Commune de Boismé ainsi que 70 % des frais de négociations.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

2. PROJET ECOLE-GARDERIE

Prochaine réunion le 15 juillet à 18 h 15. La nouvelle proposition de Monsieur COGNY est acceptée.

3. REMBOURSEMENT CAUTION 25A RUE LESCURE

Suite à l'état des lieux effectué par Monsieur Patrice GAUTHIER, Adjoint aux Bâtiments en présence de Mademoiselle Laura FOUCAUD, locataire du logement sis au 25A Rue Lescure à Boismé. Constatant que le logement était très propre avec comme seul point négatif la présence d'une tache d'huile dans le garage, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 234.93 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à cette opération .

4. Rencontre avec la DDEA pour la réalisation du cahier des charges du Bar-Tabac : le

résultat n'est pas concluant : on va reprendre le modèle sur celui de la garderie.

5. Rencontre avec Monsieur BRUNEAU de la SCP LECOUTEUX-BRANLY :

il faudrait attendre de voir l'évolution du projet du bar-restaurant et des logements avant d'aller plus loin avec lui.

6. Nouvelle mission de maîtrise d'œuvre : à faire pour tout ce qui concerne les réseaux.

7. Courrier FCPE : qui informe sur la semaine de 4 jours avec un manque d'écoute sur le rythme des enfants. Demande officielle de réflexion à la rentrée.

8. Visite villes et villages fleuris par le Comité Régional du Tourisme : Mardi 7 juillet à 14 h

9. Visite des maisons fleuris par le CCAS : Mercredi 8 juillet à 14 h

10. Invitation des Pompiers de la Chapelle St Laurent : Samedi 4 juillet dans l'après-midi.
Démonstration et remise des galons de lieutenant à l'adjudant chef PICHERIT.

11. Fédération française du Bâtiment : nous conseille de refuser les offres anormalement basses. Même chose pour l'ordre des architectes.

12. PAIEMENT ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA ZONE DU PARC A LA DDEA

Monsieur le Maire explique que la DDEA avait été sollicitée en 2006 pour l'assistance pour l'étude de la zone du parc de Clisson. La DDEA se propose de nous facturer la partie qui a été réalisée soit un montant de 1187.50 € HT au lieu des 3290 € HT prévus initialement au marché. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le paiement de 1187.50 € HT soit 1420.25 € TTC. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

13. DEUX-SEVRES NATURE-ENVIRONNEMENT : est à la recherche de Chauves-souris et demande aux habitants de signaler leur présence.

14. BULLETIN REUNION COMMUNAUTE DE COMMUNES : Monsieur Patrice BERNARD demande à ce que chaque conseiller reçoive les comptes-rendus des réunions. Ils seront envoyés par mails.

15. DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXTRACTION DES ALGUES AU PLAN D'EAU

Monsieur le Maire explique que 2 entreprises ont été consultées avec 2 solutions différentes :

- Entreprise RAOUL qui se propose d'aller chercher avec la pelleteuse les algues.

- Sarl TPF qui retirerait les algues à l'aide d'une barge et d'une minipelleteuse.

Les deux propositions prendraient en compte la remise en état du terrain.

Monsieur le Maire sollicite une délibération de principe pour lui confier le choix de l'entreprise lors qu'il aura les devis définitifs car il faut intervenir dans l'été. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de confier, par délibération de principe, le choix de l'entreprise pour l'extraction des algues au plan d'eau à Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

16. CHANGEMENT DE LA PORTE ISSUE DE SECOURS A LA SALLE OMNISPORTS

Monsieur Patrice GAUTHIER présente 2 devis pour le changement de la porte issue de secours de la salle omnisports. Il s'agit du prix de la porte sans la pose puisque celle-ci sera installée par les employés municipaux.
Serrurerie Bressuiraise 2 228 €

Laveix

1 280 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (13 oui et 1 abstention), choisit d'acheter la porte issue de secours de la salle omnisports chez l'entreprise LAVEIX pour un montant de 1280 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à cet achat.

17. Les routins : demande que la Commune offre l'apéritif lors de la marche du 12 juillet.

Demande refusée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18. Anciens d'AFN : Demande l'utilisation de la salle à titre gracieux pour un rassemblement des porte-drapeaux des Deux-Sèvres en mars prochain.

19. ACHAT D'UN REFRIGERATEUR-CELLIER POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Patrice GAUTHIER et Monsieur Yves MORIN sont allés voir plusieurs enseignes à Bressuire pour trouver un appareil d'une largeur de 60 cm minimum. La seule entreprise pouvant fournir un tel modèle est CHEVALIER ELECTRO- NUMERIQUE située sur la Zone Commerciale des Côteaux à Bressuire.

Il s'agit d'un modèle LIEBHERR- BLANC Référence KS50109 pour un montant TTC de 1066.15 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter le réfrigérateur chez CHEVALIER à Bressuire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à cet achat.

20. SVL : tente le ramassage des ordures ménagères en bacs par seulement un chauffeur sans ripeurs vers Mauléon. Problème sur le centre de tri. 2 centres probablement pour l'avenir y compris celui de St-Porchaire qui est en très mauvais état.

21. Bulletin d'information : Proposition d'un bulletin en 4 pages couleur distribué par les employés municipaux.

22. SIAHT : Réunion pour l'entretien. Un appel d'offres infructueux (montants trop différents de l'estimation initiale)

23. Ecole : Contact par Monsieur Jean-Louis POTIRON et le directeur de La Chapelle St Laurent. 5 enfants partent à la Chapelle à la rentrée prochaine. Ils ne peuvent plus accueillir les 2 ans.

24. Réunion du Conseil Municipal : Mercredi 29 juillet à 20 h 30. Réunion de la Commission de voirie mercredi 29 juillet à 19 h. Faire les convocations.

25. Réunion garderie : Mercredi 26 août à 20h30 pour la mise au point du règlement.

Séance levée à 23 h 40

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,